

Perpignan, le 9 décembre 2022

Décision n° 2022-068 du 9 décembre 2022 proclamant les résultats aux élections professionnelles des représentants du personnel au Comité Social d'Administration, à la Commission Consultative Paritaire et à la Commission Paritaire d'Etablissement de l'Université de Perpignan

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu ensemble le code général de la fonction publique et le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-362 du 27 mars 2020 modifiant le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
Vu la décision n°2022-038 du 17 octobre 2022 fixant les modalités d'organisation des élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022 par voie électronique au sein de l'Université de Perpignan ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement concernant les résultats aux élections professionnelles des représentants du personnel au Comité Social d'Administration, à la Commission Consultative Paritaire et à la Commission Paritaire d'Etablissement du 8 décembre 2022,

DECIDE

Article 1- Sont déclarés élus au **Comité Social d'Administration** pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2023, les représentants du personnel suivants :

Liste	Titulaires	Suppléants
SNPTES UNSA	OLIVE Isabelle LIANG Qi Bin CRUZ Aline SARDA Jérôme	BIES-ETHEVE Natacha BRAJOU Simona GRUYER Julien OMS Laurence
CGT FERC SUP	FALCO Cédric MOTTIN Patricia MONTREDON-CAMBOULIVES Marie-Line	VIVIER-MERLE Alexandre CAYROL Michel PLANEILLES Pascale
FSU	NOGUES Pascal PETIOT Romain FABRE Anne-Véronique	AUBRESPY Stéphane PINEL Sébastien DUMAS Audrey

Article 2- A l'issue du scrutin sur sigle du 8 décembre 2022 pour le renouvellement des représentants du personnel à la **Commission Consultative Paritaire**, la répartition des sièges par organisation syndicale est la suivante :

Catégorie	Liste	Nombre de siège(s) (scrutin sur sigle)
A	CGT FERC SUP / FSU	2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants attribués
	UNSA	1 siège titulaire et 1 siège suppléant attribués
B	UNSA	1 siège titulaire et 1 siège suppléant attribués
	CGT FERC SUP / FSU	1 siège titulaire et 1 siège suppléant attribués
C	CGT FERC SUP / FSU	1 siège titulaire et 1 siège suppléant attribués
	UNSA	1 siège titulaire et 1 siège suppléant attribués



Article 3- Sont déclarés élus à la **Commission Paritaire d'Etablissement** à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de quatre ans, les représentants du personnel suivants :

Catégorie	Liste	Titulaires	Suppléants
ITRF- catégorie A	SNPTES UNSA	ALMERGE Morgane SARDA Jérôme	BREARD Mickaël BARTEMENT Anne
ITRF- catégorie B	SNPTES UNSA	DE BURES Anne DORRIVAL Ghislain	BRAJOU Simona PUIG Valérie
ITRF- catégorie C	CGT FERC SUP	COLOM Laetitia	LAURET Céline
	SNPTES UNSA	DAYON Emmanuelle	CAUDERLIER Cédric
AENES- catégorie A	CGT FERC SUP	PIEROPAN Isabelle	PELLEGRIN Nathalie
AENES- catégorie B	A&I UNSA	CRETOIS Karine	MANTION Corinne
	CGT FERC SUP	DELANCHY Corinne	PERNIER Michèle
AENES- catégorie C	A&I UNSA	GRUYER Julien	GIMENEZ Angélique
	CGT FERC SUP	MONTREDON- CAMBOULIVES Marie- Line	PLANEILLES Pascale
BIBLIOTHEQUE- catégorie A	FSU	ROUZIES Etienne	CLEDAT Aurélie
BIBLIOTHEQUE- catégorie B	CGT FERC SUP	SEGURA Anne-Cécile	REVEILLAC Delphine
BIBLIOTHEQUE- catégorie C	CGT FERC SUP	FASSIER Stéphane	PELEGRIN Marylène

Article 4- Les délais et voies de recours :

Les contestations sur la validité des opérations, les résultats électoraux et la répartition des sièges sont obligatoirement portées devant l'administration avant toute saisine éventuelle postérieure du juge administratif, dans un délai de cinq jours à compter de la publication des résultats.

Ce recours administratif devant l'autorité auprès de laquelle l'instance est constituée est préalable à toute saisine éventuelle de la juridiction administrative.

Article 5- Exécution de la présente décision :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée au bâtiment A du site principal de l'université, publiée sur les listes de diffusion numérique « admin-info » et sur le site internet de l'université.

Le président de l'université,

Yvan AUGUET



Pour le Président empêché,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Sophie MASSON